

BILAN PUBLIABLE EN MILLIERS D'EUROS

Date d'arrêté : 31/12/2008

Société : BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

ACTIF	2008	2007
Caisse, Banques Centrales, CCP	44 435	48 532
Effets Publics et Valeurs assimilées		
Créances sur les Etablissements de Crédit	680 596	266 302
Opérations avec la Clientèle	3 320 992	3 033 838
Obligations et Autres Titres à revenu fixe	457 573	5 781
Actions et Autres Titres à revenu variable	29 955	167 565
Participations et autres titres détenus à long terme	214 232	163 354
Parts dans les Entreprises liées	831	392
Crédit-bail et Location avec Option d'Achat		
Location Simple		
Immobilisations Incorporelles	585	626
Immobilisations corporelles	31 473	28 663
Capital souscrit non versé		
Actions Propres		
Comptes de négociation et de règlement		
Autres Actifs	33 301	37 321
Comptes de Régularisation	96 766	91 137
Total actif	4 910 739	3 843 511

Reu

BILAN PUBLIABLE EN MILLIERS D'EUROS

Date d'arrêté : 31/12/2008

Société : BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

PASSIF	2008	2007
Banques Centrales, CCP		
Dettes envers les établissements de crédit	1 186 493	529 255
Opérations avec la Clientèle	2 521 292	2 411 698
Dettes représentées par un titre	554 668	281 115
Autres Passifs	20 036	20 697
Comptes de Régularisation	115 549	110 676
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour Risques et Charges	41 669	42 704
Dettes subordonnées	7 727	11 619
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	70 683	62 883
Capitaux Propres Hors FRBG (+/-)	<u>392 622</u>	<u>372 864</u>
Capital souscrit	110 218	110 218
Primes d'Emission	136 877	136 877
Réserves	107 853	88 719
Ecart de Réévaluation		
Provisions réglementées et Subventions d'investissement		
Report à nouveau (+/-)	12 733	12 741
Résultat de l'exercice (+/-)	24 941	24 309
Total passif	<u>4 910 739</u>	<u>3 843 511</u>

J.P.W

BILAN PUBLIABLE EN MILLIERS D'EUROS

Date d'arrêté : 31/12/2008

Société : BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

HORS-BILAN	2008	2007
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financement	252 939	308 812
Engagements de garantie	271 085	201 622
Engagements sur titres	530	403
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements de garantie	1 019 189	912 945
Engagements sur titres	530	403

CERTIFIE CONFORME LIMOGES, LE 3 avril 2009

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE : M Gonzague de Villèle, DIRECTEUR GENERAL

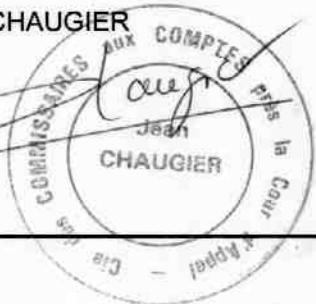
Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels en date du 8/04/2009

Jean CHAUGIER

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
représentée par Philippe ROUET

PricewaterhouseCoopers Entreprises
Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la Région de Limoges
Compagnie de Versailles
20 rue Banc Léger 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 34 19 05 / Fax 05 55 33 73 81



COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE
En milliers d'EUROS

Date d'arrêté : 31/12/2008

Société : BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

	2008	2007
+ Intérêts et produits assimilés	207 007	161 603
- Intérêts et charges assimilées	-134 676	-83 148
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		
+ Produits sur opérations de location simple		
- Charges sur opérations de location simple		
+ Revenus des titres à revenu variable	9 833	10 583
+ Commissions (produits)	72 609	69 554
- Commissions (charges)	-10 798	-10 246
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-864	179
+/- Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement et assimilés	6 751	1 801
+ Autres produits d'exploitation bancaire	2 333	2 479
- Autres charges d'exploitation bancaire	-605	-730
PRODUIT NET BANCAIRE	<u>151 590</u>	<u>152 075</u>
- Charges générales d'exploitation	-92 157	-92 671
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisat. incorporelles & corporelles	-4 252	-4 253
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	<u>55 181</u>	<u>55 151</u>
+/- Coût du risque	-13 296	-11 744
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>41 885</u>	<u>43 407</u>
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	370	-146
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	<u>42 255</u>	<u>43 261</u>
+/- Résultat exceptionnel	-287	-334
- Impôt sur les bénéfices	-9 227	-11 118
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	-7 800	-7 500
RESULTAT NET	<u>24 941</u>	<u>24 309</u>

CERTIFIE CONFORME

LIMOGES, LE 3 janvier 2009

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE : M Gonzague de Villèle DIRECTEUR GENERAL

Vu pour vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels en date du 8/04/2009

Jean CHAUGIER

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES

PricewaterhouseCoopers Entreprises

Société d'Expertise Comptable

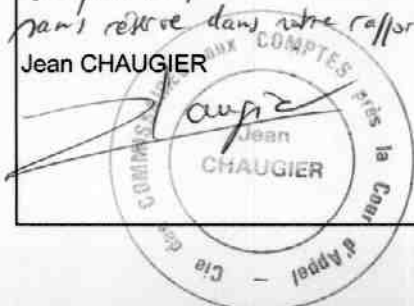
Et de Commissariat aux Comptes

Tableau de l'Ordre de la Région de Limoges

Compagnie de Versailles

20 rue Banc Léger 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 34 19 05 / Fax 05 55 33 73 81



ANNEXES COMPTES SOCIAUX 2008

Note 1 :RÈGLES ET METHODES

1. *Référentiel comptable*

Les états financiers de la Banque Populaire Centre Atlantique sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers, à l'exception du règlement CRC 2008-15 relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés dans la mesure où la charge relative à l'attribution gratuite d'action (SAGA) avait déjà été entièrement constatée en 2007, antérieurement à la publication du règlement.

2. *Présentation des comptes*

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros avec un comparatif sur deux exercices, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007

3. *Liquidité et solvabilité*

Le système de garantie de liquidité et de solvabilité du réseau des Banques Populaires est organisé par une décision de caractère général de la Banque Fédérale des Banques Populaires prise en sa qualité d'organe central, en application des articles L. 511-30, L. 511-31 et L. 512-12 du Code monétaire et financier et à laquelle font expressément référence les statuts des Banques Populaires (art. 1^{er}).

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant l'exclusivité de leur cautionnement et la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Ce système de garantie repose sur l'intégralité des fonds propres des établissements du réseau par un mécanisme de solidarité interne.

La Banque Fédérale met en œuvre la solidarité du réseau en appelant auprès des Banques Populaires les concours financiers nécessaires, dans la limite de leurs fonds propres. Les fonds propres de la Banque Fédérale répondent, en dernier ressort, de la liquidité et de la solvabilité des Banques Populaires.

En tant que la Banque Fédérale bénéficie du système de garantie, les Banques Populaires sont tenues de lui apporter leur soutien financier, notamment pour lui permettre, en tant que de besoin, d'assumer ses obligations d'organe central à l'égard d'établissements de crédit affiliés à la Banque Fédérale des Banques Populaires, mais ne faisant pas partie du réseau des Banques Populaires. Natixis fait l'objet d'une convention de double affiliation auprès de la Banque Fédérale mais également auprès de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Dans le cadre de ce mécanisme de solidarité interne, est instituée une première ligne de solidarité. Celle-ci est constituée, d'une part, par le fonds de solidarité fédéral, partie intégrante du fonds pour risques bancaires généraux de la Banque Fédérale, d'autre part, par les fonds régionaux de solidarité, parties intégrantes des fonds pour risques bancaires généraux des Banques Populaires. Ces fonds

régionaux sont alimentés chaque année, à hauteur de 10 % du bénéfice net réalisé par les Banques Populaires avant toute dotation au fonds pour risques bancaires généraux et impôt, ledit montant étant minoré du taux de l'impôt sur les sociétés. Les Banques Populaires ne peuvent disposer de ces fonds sans l'autorisation de la Banque Fédérale.

Dans le cadre d'une convention d'agrément collectif, chaque Banque Populaire garantit la liquidité et la solvabilité des sociétés de caution mutuelle qui lui accordent l'exclusivité de leur cautionnement.

Dans le cadre de l'affiliation du Crédit Maritime Mutuel, dont la Banque Fédérale est l'organe central aux termes de l'article L. 512-69 du Code monétaire et financier, la liquidité et la solvabilité des Caisses de crédit maritime mutuel sont garanties au premier niveau par leurs Banques Populaires d'adossement.

Il est rappelé, en outre, que les établissements du réseau des Banques Populaires sont adhérents du Fonds de Garantie des Dépôts institué par la loi et auquel adhèrent tous les établissements de crédit agréés en France.

4. Conversion des opérations en devise

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (modifié par les règlements 90-01 et 95-04).

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat.

Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

La Banque Populaire Centre Atlantique ne supporte pas de risque de change significatif.

5. Bilan - Actif

5.1 Opérations avec les établissements de crédits et la clientèle

- **Crédit aux établissements de crédit et à la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres.

Les opérations avec la clientèle sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

L'ensemble des prêts est enregistré au bilan à leur valeur nominale y compris les concours à taux bas et les prêts restructurés, à l'exception des rachats de créances clientèle enregistrés à leur coût d'acquisition.

- **Créances douteuses**

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 modifié du Comité de la Réglementation Comptable, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois. Cette identification s'applique aux découverts en application du nouvel article 3 bis du règlement CRC 2002-03 modifié par le règlement CRC 2007-06.

Le déclassement d'une créance en encours douteux entraîne le transfert de l'encours total des créances sur une même contrepartie, même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

Au sein des créances douteuses, une catégorie spécifique est identifiée, dénommée « créances douteuses compromises », il s'agit des créances pour lesquelles les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte est envisagé. Le classement en douteux compromis intervient nécessairement lors de la déchéance du terme, ou lors de la résiliation du contrat de crédit bail. Il est possible de transférer un encours douteux en compromis au bout d'un délai d'un an mais il ne s'agit pas d'un délai impératif. La règle de la « contagion » ne s'applique pas pour le passage de douteux en douteux compromis. Pour ces créances douteuses compromises, les intérêts courus ou échus non encaissés ne sont pas enregistrés.

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées après analyse individuelle des dossiers, en tenant compte des garanties et déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations sont calculées de manière actuarielle sur la base des flux futurs attendus sur chacun des contrats actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ce dernier correspondant au taux contractuel.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « intérêts et assimilés ».

Les créances passées en perte sur l'exercice ainsi que les récupérations sur créances amorties sont inscrites en ligne « coût du risque » au compte de résultat pour la partie du capital et en « intérêts et produits assimilés » pour la partie des intérêts. Les passages en perte ne font l'objet d'aucune procédure systématique.

Pour les crédits aux professionnels de l'immobilier, le déclassement en créances douteuses est opéré opération par opération sur la base de critères prenant en compte les perspectives de sortie, la capacité des associés à apporter des fonds propres ainsi que leur solvabilité. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés et le prêt est déprécié en fonction des garanties reçues, du revenu locatif futur, du prix de sortie du projet comparé au marché et de la solvabilité des parties prenantes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

5.2 Opérations sur titres

Les portefeuilles de titres de transaction, de placement, d'investissement et d'activité de portefeuille suivent les règles d'évaluation du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements CRC 2005-01, CRC 2008-07, et CRC 2008-17.

Ces portefeuilles apparaissent dans les postes « effets publics et valeurs assimilées » lorsque l'émetteur est l'État, « obligations et autres titres à revenu fixe » et « actions et autres titres à revenu variable » dans les autres cas.

- Portefeuille de placement

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation estimée à partir du cours de bourse le plus récent pour les titres cotés ou de la valeur probable de négociation pour les titres non cotés. Ces dépréciations sont évaluées de manière individuelle.

Lorsque les titres font l'objet d'une couverture, les résultats sont pris en compte pour la détermination des dépréciations.

Lorsque des titres à revenu fixe présentent un risque de contrepartie, une dépréciation est enregistrée en « Coût du risque ».

Les dotations et reprises pour dépréciation (hors risque de contrepartie) et les plus ou moins-values de cession de titres de placement sont portées au poste de résultat "Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés". En cas de cession de titre à revenu fixe, les reprises de dépréciation constituée au titre du risque de contrepartie figurent également dans ce poste.

- Portefeuille d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention et les moyens de les détenir de façon durable jusqu'à l'échéance.

- Portefeuille de titres de l'activité de portefeuille

Ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité récurrente sous la forme de plus-values de cession. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition frais exclus. Ces titres sont évalués au plus bas du coût historique ou de la valeur d'utilité. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations déterminées sans compensation avec les plus-values latentes sur une même ligne de titres.

Ces titres figurent à l'actif du bilan au poste « Actions et autres titres à revenus variables ».

Les dotations et reprises de dépréciations comme les plus et moins-values de cessions sont portées au compte de résultat « Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés ».

- Titres de participation et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais puis sont estimés à leur valeur d'utilité déterminée de manière individuelle à la clôture des comptes.

La valeur d'utilité fait référence à différents critères comme le cours moyen de bourse pour les titres cotés, les capitaux propres corrigés pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Les frais accessoires à l'achat et à la vente sont enregistrés en charges d'exploitation.

Les plus ou moins-values de cession et les dotations et reprises de dépréciations sont inscrites en poste « gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

Le portefeuille de titres de participation est essentiellement constitué des titres de l'organe central du Groupe Banque Populaire, la BFBP (Banque Fédérale des Banques Populaires). La valeur d'utilité du titre BFBP est déterminée à partir de son actif net réévalué qui intègre le fonds fédéral de solidarité et la valorisation (sur la base de la valeur d'utilité) du portefeuille-titres. La BFBP détient des participations, notamment dans le groupe Natixis détenu à 35.78%, le groupe Foncia, détenu à 97% et spécialisé dans l'activité de gestion immobilière (transaction, administration de biens...), dans des groupes bancaires en Europe de l'est (VBI et DZ Bank) et en Afrique sub-saharienne (BICEC et BCI). Depuis le 1^{er} juillet 2008, suite au rachat par le Groupe Banque Populaire de banques régionales à HSBC, la BFBP détient à 100% la Société Marseillaise de Crédit et à 49% Banque Chaix, Banque Dupuy, de Parseval, Banque Marze, Banque Pelletier, Banque de Savoie et Crédit Commercial du Sud-Ouest, le reste du capital étant détenu par les Banques Populaires régionales de rattachement.

5.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Le CRC a émis un règlement (CRC 2002-10) applicable aux comptes individuels à partir du 01/01/2005 autant pour les immobilisations corporelles qu'incorporelles et le règlement 2004-06 sur la définition et l'évaluation des actifs s'applique également à compter du 01 janvier 2005.

- Immobilisations corporelles d'exploitation

Les encours bruts sont ventilés en composant. Cette décomposition est fondée sur l'existence de durées d'utilisation différentes entre chacun des éléments distincts constituant un même bien. Les coûts d'emprunt ne rentrent pas dans la détermination de la valeur brute des immobilisations. Les durées d'utilité retenues par la Banque Populaire Centre Atlantique sont les suivantes :

<i>Composants</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 ans linéaire
Fondations/ossatures	30 ans linéaire
Ravalement	10 ans linéaire
Equipements techniques	10ans linéaire
Aménagements techniques	10 ans linéaire
Aménagements intérieurs	10 ans linéaire

Les composants sont amortis sur la base de leur valeur brute diminuée de la valeur résiduelle et sur leur durée d'utilisation. La valeur résiduelle est définie comme la valeur actuelle de l'actif à la fin de sa durée probable d'utilisation. La valeur résiduelle des composants autres que le terrain et les façades non destructibles est réputée nulle.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont enregistrés en charges.

Les immobilisations d'exploitation présentant un indice objectif de dépréciation sont dépréciées, les dotations sont alors enregistrées en « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

Les biens mobiliers ne font pas l'objet de l'approche par composant, ils sont amortis selon les durées d'utilisation présentées ci-dessous :

<i>Biens</i>	<i>Durée d'utilité</i>
Matériel informatique	Dégressif 4-5 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire 5 à 10 ans
Logiciels acquis	Linéaire 1 an
Véhicules	Linéaire 4 ans

- Immobilisations hors exploitation

La méthode des composants est également appliquée aux immeubles de placement.

- Immobilisations incorporelles

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail.

6. Bilan - Passif

6.1 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Ces postes regroupent notamment les emprunts obligataires et les titres de créances négociables émis ainsi que les prêts sur titres subordonnés émis par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie de compte de résultat.

6.2 Provisions

- Provisions pour impôts :

Les provisions pour impôts différés sont constituées pour compenser l'incidence temporaire sur l'impôt et sur le résultat net de la participation de la banque à des opérations de financement par crédit-bail. Ces provisions sont calculées avec la méthode du report variable et comprennent notamment les quotes-parts de déficits fiscaux de GIE.

- Provisions pour passifs sociaux :

Les passifs sociaux sont provisionnés de manière intégrale conformément à la recommandation 2003 R 01 du Conseil National de la Comptabilité

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques ;
 - des évolutions des hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires) ;
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs en couverture.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

- pour le complément de pension bancaire CAR, le taux d'actualisation retenu est de 3.82 % et le rendement attendu des actifs de 4.30 % ; le taux d'inflation retenu est de 1.8%.
- pour les indemnités de fin de carrière, le taux d'actualisation retenu est de 3.62% et le taux de rendement attendu de 3.51% .
- pour les médailles du travail, le taux d'actualisation est de 3.54% .
- pour les frais médicaux pour les mutuelles, la dérive des dépenses de santé est de 2 % d'inflation.

Le taux d'actualisation utilisé est issu de la courbe OAT sans marge de crédit supplémentaire. La méthode du corridor est appliquée pour les engagements de retraite et assimilés.

La valorisation des indemnités de fin de carrière a été impactée successivement par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, et par les lois de financement de la Sécurité Sociale de 2007 et de 2008.

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 18 juillet 2005, un accord de branche a été signé en 2005 permettant les départs avant 65 ans à l'initiative de l'employeur en exonération de charges sociales pour les départs intervenant avant le 31/12/09.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2007 prévoit qu'après le 01/01/2014 les départs volontaires avant 65 ans seront chargés, la mise à la retraite avant 65 ans étant interdite. L'effet financier induit par la loi a eu pour conséquence une augmentation de l'engagement au 31/12/2006 non intégrée dans les comptes 2006 la loi ayant été adoptée en fin d'année. Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2006 n'intervient qu'à partir de 2007.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 supprime le dispositif transitoire qui était prévu par la loi de 2007 pour la période entre le 01/01/2010 et le 01/01/2014. La mise à la retraite avant 65 ans avec accord du salarié n'est plus possible à compter du 01/01/2010, s'agissant de départs volontaires avant 65 ans ils seront chargés. Par ailleurs, une nouvelle contribution est mise en place sur les indemnités versées pour les départs avant ou après 65 ans (25% du montant pour celles versées du 11/10/07 au 31/12/08 puis 50% au-delà). Cette revalorisation est qualifiée de changement de régime et son étalement calculé sur le montant de l'engagement au 31/12/2007 n'intervient qu'à partir de 2008.

Ces changements de régime font l'objet d'un étalement dans la mesure où ils sont relatifs à des droits non acquis. L'étalement est réalisé de manière linéaire sur la durée résiduelle de vie active moyenne (durée d'acquisition des droits) qui est de 12 années.

Le taux moyen de charges patronales de l'établissement est de 57.49% .

Provision au titre de l'attribution d'actions gratuites de Natixis aux salariés (SAGA):

Dans le cadre du schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA) autorisés par les assemblées générales de Natixis du 17 novembre 2006 et du 24 mai 2007, les salariés de la Banque Populaire ont reçu en 2007 un droit à recevoir 60 actions au bout d'un délai de deux ans (période d'acquisition). Au terme de ce délai, les titres attribués au salarié devront être conservés par ce dernier deux ans avant de devenir disponibles (période de conservation).

Les titres destinés à être attribués aux salariés de la Banque Populaire ont été acquis par Natixis en 2007 et seront facturés en novembre 2009 lors de leur attribution. Le coût avait fait l'objet d'un provisionnement intégral dès l'exercice 2007 pour un montant de 969 milliers d'euros sur la base du prix d'acquisition des titres par Natixis et tenant compte d'un taux de turn over

Provisions épargne-logement :

En application de l'avis 2006-02 du CNC, les risques relatifs aux comptes et plans épargne logement ont fait l'objet à compter du 1er janvier 2007 d'une évaluation ainsi que d'un provisionnement.

Les risques couverts sont de deux natures :

- le risque de consentir des crédits futurs à un taux réglementé inférieur aux conditions de marché ;
- le risque de rémunérer l'épargne collectée à des conditions désavantageuses par rapport aux conditions de marché futures.

Ces deux risques sont évalués de manière prospective, jusqu'à l'extinction des encours d'épargne portés au bilan, d'où la nécessité de modéliser l'évolution des encours actuels (collecte et conversion de crédit) sur la base d'hypothèses de taux futurs et de comportement de la clientèle.

Le modèle retenu est celui qui s'applique au niveau du Groupe Banque Populaire pour l'établissement des comptes consolidés. Il procède d'une démarche en trois étapes. :

1ère étape : Génération de 10 000 chemins de taux par simulation de Monte Carlo. Le processus utilisé est un processus d'Ornstein-Uhlenbeck avec retour à la moyenne. Cette méthode intègre une matrice de corrélation entre les différents index fondée sur un historique de 10 ans glissants ; le niveau cible du retour à la moyenne pour chacun des index étant déterminé à partir des prévisions à long terme

R⁷ W

des économistes du Groupe, également appliquées dans la gestion de bilan.

2ème étape : Modélisation des écoulements des encours sur chaque chemin de taux simulés à partir d'un profil attendu représentant la tendance moyenne historique des encours de chaque génération en intégrant une sensibilité du comportement de la clientèle, tant en décollecte qu'en conversion en crédit, en fonction de l'écart entre les taux réglementés et les taux du marché (chemins de taux simulés),

3ème étape : Le calcul de la provision finale résulte de la moyenne des différences constatées sur chacun des chemins entre les flux établis sur la base des taux réglementés (épargne hors prime d'état ou crédit) et ceux calculés à partir des taux de marché futurs déterminés par le modèle sur chaque année d'écoulement pour des produits équivalents ; ces différences sont actualisées avec la courbe zero-coupon moyenne des douze derniers mois déduite des taux swaps. Les taux de référence (taux de marché) sont déterminés pour la phase épargne, en utilisant comme produit équivalent les comptes à terme progressifs, diffusés dans le réseau Banque Populaire et pour la phase crédit future, en appliquant le principe de tarification du Groupe pour des prêts habitats ayant la même durée que les prêts PEL (TxSwap + spread de liquidité).

Seules les moins values nettes par génération de taux sont provisionnées, les plus-values nettes n'étant pas retenues. Enfin, chacune des 10 000 provisions est calculée déduction faite des flux relatifs à l'encours considéré comme insensible à l'évolution des taux. Par prudence, ce profil sans risque est plafonné au niveau constaté lors de la dixième année de vie de chaque génération, puis est écoulé linéairement sur les vingt années suivantes.

Les risques sur Comptes Épargne Logement (CEL) sont obtenus selon une méthode analogue, à l'aide d'hypothèses de transformation distinctes. Toutefois, seul le risque de transformation en crédit est provisionné, la rémunération de la phase épargne étant révisable et indexée sur les taux de marché. La valeur future des taux de crédits CEL est déterminée par le modèle à partir de la formule réglementaire.

Enfin, la provision totale intègre la différence constatée, sur les stocks de prêts PEL et CEL en vie à la date de calcul, entre les flux futurs actualisés d'une part au taux de marché de l'année de mise en place de ces crédits et d'autre part au taux réglementé consenti au client. Cette différence est reprise ensuite actuariellement sur la durée de vie des prêts concernés.

Dans la mesure où l'évolution au cours du dernier mois de l'exercice de la moyenne du taux de référence (taux CMS 5) qui sert de base au calcul de la provision demeure inférieure à + ou - 0,05% (5 points de base), le montant de la provision est celui déterminé sur la base des données du mois précédent la clôture de l'exercice.

Les autres provisions inscrites au passif sont principalement constituées par les provisions sur engagements par signature, les provisions sur litiges et la provision pour couverture des instruments financiers à terme.

6.3 Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) et provisions réglementées

Le FRBG enregistre les montants que la Banque Populaire Centre Atlantique décide d'affecter à la couverture de risques à caractère général. Il comprend également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité (conformément aux principes énoncés Note 1 paragraphe 3).

6.4 Capitaux propres

Les CCI émis par la Banque Populaire Centre Atlantique en application des articles 19 sexdecies à 19 duovicies de la loi n° 47.1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération sont

exclusivement souscrits et libérés par Natixis détenues à parité par le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne.

Les titulaires de CCI disposent d'un droit sur l'actif net dans la proportion du capital qu'ils représentent. Selon les termes du protocole signé le 6 juin 2006 entre les deux Groupes, les CCI détenus par Natixis représentent 20% du capital social de la banque. Lors des nouvelles augmentations de capital par émission de parts sociales, cette proportion sera maintenue par l'émission au nominal dans le même temps de nouveaux CCI souscrits par Natixis.

Les CCI sont des valeurs mobilières représentatives d'une part du capital de la banque, émises pour la durée de la banque et dépourvues de droit de vote. Les CCI ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social atteint à la clôture de l'exercice précédent. Ils sont librement négociables, toutefois la cession des CCI devra être agréée préalablement par le Conseil d'administration de la Banque Populaire Centre Atlantique.

La rémunération des CCI doit être au moins égale à celle versée aux parts sociales. Elle est décidée par l'assemblée générale en fonction des résultats de l'exercice. Son paiement, pour tout ou partie, peut être fait en numéraire ou en CCI.

7 Hors bilan -

7.1 Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les risques encourus sur ces opérations font l'objet d'un système permanent de mesure de résultats et de positions, de surveillance et de contrôle permanent.

Les seules opérations autorisées sur instruments financiers sont exclusivement du domaine du comité de gestion de bilan et de la direction générale.

▪ Instruments fermes de taux

Les contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur valeur nominale.

En application des règlements 90-15 et 92-04 du CRBF, les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges sur les éléments couverts en « intérêts et produits assimilés ». Le poste « gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les contrats en position ouverte isolée font l'objet d'une provision en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les soultes constatées lors de la réalisation ou l'assignation de contrats d'échange de taux sont rapportées immédiatement en compte de résultat.

▪ **Instruments conditionnels**

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. A la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les décotes font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

▪ **Instruments de change**

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice. Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché.

7.2. -Garanties financières assorties d'un droit de réutilisation en l'absence de défaillance du propriétaire

Au 31 décembre 2007, la Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de garantie financière assortie d'un droit de réutilisation en application de l'ordonnance 2005-171 du 24 février 2005 et de l'avis du CNC 2006-10.

7.3 Fiducie

Au 31 décembre 2008, la Banque Populaire n'a conclu aucun contrat de fiducie en application de la loi 2007-211 du 19 février 2007 et de l'avis du CNC 2008-03.

7.4 Engagements de la Banque Populaire donnant lieu à mise en garantie d'actifs

Dans le cadre des dispositions prises par l'Etat pour faciliter le financement de l'économie, la Banque Populaire Centre Atlantique a bénéficié d'un emprunt de la SFEF pour un montant de 15.7 millions d'euros, emprunt garanti par un nantissement de portefeuille de créances résultant de prêts d'équipements cotés 4 et 5+. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de la SFEF s'élève à 24.2 millions d'euros .

Au titre de l'émission de covered bonds par BP covered bonds, structure dédiée créée en 2007 destinée à réaliser des opérations de refinancement de crédits immobiliers pour le compte des banques du Groupe Banque Populaire, la Banque Populaire Centre Atlantique a nanti un portefeuille de créances résultant de prêts acquéreurs au logement de grande qualité et assortis de solides sûretés parmi lesquelles l'hypothèque, le privilège de prêteurs de deniers et la garantie des sociétés de caution mutuelle. Au 31 décembre 2008, le montant du portefeuille de créances nanties au profit de BP covered bonds s'élève à 569,3 millions d'euros.

8. Compte de résultat

8.1 Intérêts et assimilés, commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
- commissions rémunérant une prestation continue ou discontinuée avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

8.2 Revenus des titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

8.3 Charges générales d'exploitation - frais de personnel

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies).

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Le volume d'heures acquises et non utilisées par les salariés de la Banque Populaire Centre Atlantique pour le droit individuel de formation est de 60 632 heures au 31 décembre 2008.

8.4 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

8.5 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés exigible dû au titre de l'exercice au taux de 34.43% ainsi que les provisions, reprises de provision d'impôts différés et dégrèvements fiscaux, mais également le crédit d'impôt sur le prêt à taux zéro.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTIF

NOTE N° 2 *Détail des concours*

milliers d'euros

CONCOURS	Montant 2008	Montant 2007
Caisse, banques centrales, CCP	44 435	48 532
Créances sur les établissements de crédit	680 596	266 302
- à vue	400 777	84 714
- comptes et prêts à terme	276 496	176 808
- valeurs recues en pension	922	3 008
- valeurs non imputées	14	14
- créances rattachées	2 387	1 758
Opérations avec la clientèle	3 320 992	3 033 838
- comptes ordinaires débiteurs	117 018	129 276
- créances commerciales	65 785	70 341
- crédits à l'exportation	6 709	4 772
- crédits de trésorerie et de consommation	226 621	223 671
- crédits à l'équipement	1 150 073	1 012 963
- crédits à l'habitat	1 691 589	1 533 485
- prêts subordonnés	0	0
- créances rattachées et valeurs non imputées	23 956	20 623
- créances douteuses nettes	39 241	37 707
Obligations et autres titres à revenu fixe	457 573	5 781
Actions et autres titres à revenu variable	29 955	167 565

NOTE N° 3 *Ventilation d'éléments d'actif selon la durée restant à courir*

milliers d'euros

ACTIF	Durée restant à courir					TOTAL BRUT	TOTAL PROVISIONS	NET
	< =3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Non ventilés	Montant	Montant	Total
Créances sur les établissements de crédit	646 081	2 801	31 714	0	0	680 596	0	680 596
Opérations avec la clientèle	501 280	313 793	1 192 634	1 414 034	0	3 421 741	100 749	3 320 992
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 735	0	3 424	81 000	0	88 159	86	88 073
Titres prêtés	70 000	299 500				369 500		369 500
Actions et autres titres à revenu variable	29 955	0	0	0	0	29 955	0	29 955

NOTE N° 4 *Ventilation d'éléments d'actif par agent économique*

milliers d'euros

ACTIF	Etablissements de crédit	Sociétés non financières	Entrepreneurs individuels	Particuliers	Admin. privées	Admin. Publiques et Sécurité Sociale	Autres	TOTAL
Créances sur les établissements de crédit	680 596							680 596
Opérations avec la clientèle		1 319 928	407 976	1 519 361	18 554	28 725	26 448	3 320 992
Encours sains		1 299 801	396 251	1 511 988	18 554	28 725	26 432	3 281 751
Créances douteuses - compromis		62 164	30 062	16 849			114	109 189
Créances douteuses - non compromis		17 535	8 480	4 753			32	30 800
Provisions créances douteuses - compromis		52 132	23 463	12 449			114	88 158
Provisions créances douteuses - non compromis		7 445	3 351	1 778			16	12 590
Obligations et autres titres à revenu fixe	457 573							457 573
Créances sur titres à revenu fixe	88 159							88 159
Titres prêtés	369 500							369 500
Créances douteuses sur titres - compromis								0
Créances douteuses sur titres - non compromis								0
Provisions créances douteuses sur titres - compromis								0
Provisions créances douteuses sur titres - non compromis	86							86
Actions et autres titres à revenu variable	0						29 955	29 955

Handwritten signature and date

NOTE N° 5 Ventilation entre les portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement, des effets publics et valeurs assimilés, des obligations et autres titres à revenu fixe, des actions et autres titres à revenu variable

milliers d'euros

PORTEFEUILLE TITRES	PORTEFEUILLE DE TRANSACTION				PORTEFEUILLE DE PLACEMENT				PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT				TOTAL	
	Titres cotés		Titres non cotés		Titres cotés		Titres non cotés		Titres cotés		Titres non cotés		2008	2007
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007		
Effets publics et valeurs assimilées													0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe					81 000		7 073	3 781			2 000		88 073	5 781
Titres prêtés					369 500								369 500	
Actions et autres titres à revenu variable					29 955	157 889		9 676					29 955	167 565
TOTAL					480 455	157 889	7 073	13 457			2 000		487 528	173 346

NOTE N° 6 Relevé des parts dans les entreprises liées, des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

milliers d'euros

Relevé des parts dans les entreprises liées, titres de participation et de l'activité de portefeuille	Valeur Brute Comptable		Dépréciations				Valeur Nette Comptable	
	2007	2008	2007	Dotations 2008	Reprises 2008	2008	2007	2008
Noms								
Parts dans les entreprises liées	457	957	65	61		126	392	831
SA Plus Expansion	457	957	65	61		126	392	831
Titres de participation cotés	401	345	0	0	0	0	401	345
FCPR NPE LBO EUROPA	401	345	0	0	0	0	401	345
Autres participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participation non cotés	163 934	214 812	981	0	56	925	162 953	213 887
BFBP	145 010	192 533	0	0	0	0	145 010	192 533
GIE Carso Matériel	2 176	773	0	0	0	0	2 176	773
GIE SPRING RAIN	1 789	1 789	891	0	0	891	898	898
OUEST CROISSANCE	8 820	12 666	0	0	0	0	8 820	12 666
+X DEVELOPPEMENT	1 593	2 731	0	0	0	0	1 593	2 731
GIE I-BP INFORMATIQUE	800	614					800	614
INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE	2 312	2 312	0	0	0	0	2 312	2 312
Autres participations	1 434	1 394	90	0	56	34	1 344	1 360

Nota : Seules ont été détaillées les participations supérieures à 500 KE ; les autres ont été regroupées dans "Autres participations".

NOTE N° 7 Relevé des acquisitions et cessions des parts dans les entreprises liées, des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille

milliers d'euros

Relevé des parts dans les entreprises liées, titres de participation et de l'activité de portefeuille	Valeur brute comptable d'acquisition	Valeur nette comptable de cession	Dotations aux dépréciations	Reprises sur dépréciations
Noms				
VALEURS ACQUISES				
Titres de participation	53 070		61	
VALEURS CEDEES				
Titres de participation		1 744		56

JRW 18

NOTE N° 8 Etat des mouvements sur les immobilisations corporelles et incorporelles

milliers d'euros

MOUVEMENTS SUR LES IMMOBILISATIONS	Valeur Brute Comptable 2007	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute Comptable 2008	Amortissements		Valeur Nette Comptable 2007	Valeur Nette Comptable 2008
					Dotations	Cumul		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES D'EXPLOITATION								
Valeur d'achat des fonds commerciaux	2 453		54	2 399	50	1 826	625	573
Autres	4 035	77		4 112	65	4 100	1	12
TOTAL	6 488	77	54	6 511	115	5 926	626	585
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
EXPLOITATION								
Terrains	1 397		1	1 396			1 397	1 396
Façade / couverture / étanchéité	2 961	534	2	3 493	95	1 785	1 268	1 708
Fondations / ossatures	10 295	597	10	10 882	208	6 968	3 525	3 914
Ravalement	1 355	80	1	1 434	36	1 174	216	260
Aménagements intérieurs	36 571	3 886	2 176	38 281	2 678	25 134	11 993	13 147
SCI	5 963	0		5 963			5 963	5 963
Autres	14 728	1 907	736	15 899	1 104	11 119	3 990	4 780
HORS EXPLOITATION	424	9		433	15	128	311	305
TOTAL	73 694	7 013	2 926	77 781	4 136	46 308	28 663	31 473

NOTE N° 9 Détail des autres actifs

milliers d'euros

AUTRES ACTIFS	Montant 2008	Montant 2007
Instruments conditionnels achetés	3 353	3 329
Débiteurs divers	29 948	33 992
TOTAL	33 301	37 321

NOTE N° 10 Détail des comptes de régularisation (actif)

milliers d'euros

COMPTES DE REGULARISATION (actif)	Montant 2008	Montant 2007
Comptes d'encaissement	68 927	72 300
Charges constatées d'avance	2 522	1 267
Produits à recevoir	14 841	8 496
Autres comptes de régularisation	10 476	9 074
TOTAL	96 766	91 137

NOTE N° 11 Détail des dépréciations par poste d'actif

milliers d'euros

DEPRECIATIONS	Montant 2008	Montant 2007
Créances douteuses sur opérations avec la clientèle	100 749	100 587
Participations	1 051	1 047
Placements	86	370
TOTAL	101 886	102 004

JR & W

INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF

NOTE N° 12 *Détail des ressources*

milliers d'euros

RESSOURCES	Montant 2008	Montant 2007
Dettes envers les établissements de crédit	1 186 493	529 255
- à vue	1 832	2 132
- comptes et emprunts à terme	918 455	512 600
- valeurs données en pension livrée	253 910	1 171
- autres sommes dues	4 306	8 991
- dettes rattachées	7 990	4 361
Opérations avec la clientèle	2 521 292	2 411 698
- comptes d'épargne à régime spécial	1 076 616	1 068 590
- comptes et emprunts	1 411 662	1 303 284
- autres sommes dues	4 821	3 061
- dettes rattachées	28 193	36 763
Dettes représentées par un titre	554 668	281 115
- bons de caisse et bons d'épargne	764	1 967
- titres de créances négociables	549 754	277 922
- autres dettes	4 150	1 226
Dettes subordonnées	7 727	11 619
- dettes subordonnées à durée déterminée	7 586	11 398
- dettes rattachées	141	221

NOTE N° 13 *Ventilation d'éléments de passif selon la durée restant à courir*

milliers d'euros

PASSIF	DUREE RESTANT A COURIR					TOTAL
	<=3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Non ventilés	
Dettes envers les établissements de crédit	419 206	225 503	80 706	461 078		1 186 493
Opérations avec la clientèle	1 966 636	93 540	385 606	75 510		2 521 292
Dettes représentées par un titre	524 853	17 209	12 606			554 668
Dettes subordonnées	141	762	6 824	0		7 727

NOTE N° 14 *Détail des autres passifs*

milliers d'euros

AUTRES PASSIFS	Montant 2008	Montant 2007
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	6	9
Créditeurs divers	17 990	19 025
Versements restant à effectuer sur titres non libérés	2 040	1 663
TOTAL	20 036	20 697

NOTE N° 15 *Détail des comptes de régularisation (passif)*

milliers d'euros

COMPTES DE REGULARISATION (passif)	Montant 2008	Montant 2007
Comptes d'encaissement	68 869	72 432
Produits constatés d'avance	18 340	16 195
Charges à payer	24 881	15 316
Autres comptes de régularisation	3 459	6 733
TOTAL	115 549	110 676

NOTE N° 16 *Ventilation des provisions de passif*

milliers d'euros

NATURE DE LA PROVISION	Montant 2007	Dotations 2008	Reprises 2008	Montant 2008
Provisions pour impôts et GIE maritime	1 772	103	60	1 815
Provisions pour passif social	28 724	124	1 232	27 616
Provisions pour litiges	4 066	2 481	1 239	5 308
Autres provisions	8 142	3 272	4 484	6 930
TOTAL	42 704	5 980	7 015	41 669

JZ @ W 15

NOTE N° 17 Ventilation des capitaux propres

milliers d'euros

DETAIL DES CAPITAUX PROPRES	Montant 2007	Affectation Résultat	Changement méthode comptable	Mouvements du Capital		Montant 2008
				Souscriptions 2008	Remboursements 2008	
Capital social (1)	110 218			14 728	14 728	110 218
Réserve légale	7 764	1 215				8 979
Autres réserves	80 677	17 920				98 597
Ecarts de réévaluation	278					278
Primes d'émission, fusion	136 877					136 877
Report à nouveau	12 741	-8				12 733
TOTAL hors FRBG et FRS	348 555	19 127		14 728	14 728	367 682
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G)	43 473	5 044				48 517
Fonds Régionaux de Solidarité (F.R.S)	19 410	2 756				22 166
TOTAL y compris FRBG et FRS	411 438	26 927		14 728	14 728	438 365

(1) capital détenu par les salariés de l'entreprise : 999 064 euros soit 1.13 % du capital.

INFORMATIONS RELATIVES AU HORS-BILAN

NOTE N° 18 Opérations sur instruments financiers à terme

milliers d'euros

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME	Montant 2008				Montant 2007			
	Opérations de couverture		Autres		Opérations de couverture		Autres	
	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur	Notionnel	Juste Valeur
Opérations fermes								
Opérations de gré à gré swaps de taux autres swaps	1 064 602	-22 090	15 000	-1 155	229 305	1 845	25 000	-762
Contrats de change à terme autres contrats de change								
- à recevoir	14 559	165			16 585	367		
- à livrer	14 559	-165			16 585	-367		
Opérations conditionnelles								
Opérations de gré à gré options de taux	604 799	10 928			606 520	3 714		
TOTAL	1 698 519	-11 162	15 000	-1 155	868 995	5 559	25 000	-762

Il n'y a pas eu de transferts entre portefeuilles au cours de l'exercice.

NOTE N° 19 Ventilation des engagements reçus et donnés publiés

milliers d'euros

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES	Montant 2008	Montant 2007
Engagements donnés		
Engagements de financement		
- en faveur d'établissements de crédit	0	0
- en faveur de la clientèle	252 939	308 812
Engagements de garantie		
- d'ordre d'établissements de crédit	364	100
- d'ordre de la clientèle	270 721	201 522
Engagements sur titres	530	403
Engagements reçus		
Engagements de financement		
- reçus d'établissements de crédit		
Engagements de garantie		
- reçus d'établissements de crédit	1 019 189	912 945
Engagements sur titres : titres à recevoir	530	403
TOTAL	1 544 273	1 424 185

B o w

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE N° 20 Ventilation des intérêts et assimilés

milliers d'euros

INTERETS ET ASSIMILES	Montant 2008			Montant 2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	-69 234	48 634	-20 600	-27 502	21 396	-6 106
Opérations avec la clientèle	-51 652	153 120	101 468	-43 750	137 739	93 989
Opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	-12 639	4 567	-8 072	-10 971	856	-10 115
Opérations de macro-couverture	-1 151	686	-465	-925	1 612	687
TOTAL	-134 676	207 007	72 331	-83 148	161 603	78 455

NOTE N° 21 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

milliers d'euros

REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	Montant 2008	Montant 2007
Dividendes reçus sur titres de placement		
Dividendes reçus sur titres de l'activité de portefeuille		
Dividendes reçus sur titres de participation et assimilés	9 833	10 583
TOTAL	9 833	10 583

NOTE N° 22 Ventilation des commissions

milliers d'euros

COMMISSIONS	Montant 2008			Montant 2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	-125	158	33	-33	161	128
Opérations sur moyens de paiement	-9 119	17 847	8 728	-8 735	16 828	8 093
Opérations avec la clientèle	-89	30 600	30 511	-74	28 866	28 792
Opérations sur titres		3 977	3 977		5 078	5 078
Opérations de change		123	123		55	55
Engagements hors-bilan	-882	2 473	1 591	-813	2 169	1 356
Prestations de services financiers	-583	17 431	16 848	-591	16 397	15 806
TOTAL	-10 798	72 609	61 811	-10 246	69 554	59 308

NOTE N° 23 Ventilation des charges générales d'exploitation

milliers d'euros

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	Montant 2008	Montant 2007
Frais de personnel	-56 758	-57 397
Salaires et traitements	-38 132	-37 829
Charges de retraite	-6 812	-6 196
Autres charges sociales	-8 056	-7 854
Participation des salariés	-310	-900
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-4 591	-3 298
Provisions IFC	279	-870
Provisions pour retraite	705	192
Provisions médailles du travail	-31	121
Provisions mutuelle	81	20
Provisions contrôle URSSAF	0	97
Provisions SAGA	75	-969
Provisions litiges personnels	157	89
Provisions accord GPE handicap	-123	
Autres charges d'exploitation	-35 399	-35 274
Impôts et taxes	-2 483	-2 659
Autres charges générales d'exploitation	-32 916	-32 615
TOTAL	-92 157	-92 671

JZ + W 17

NOTE N° 24 Coût du risque

milliers d'euros

COÛT DU RISQUE	Montant 2008			Montant 2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Provisions pour créances douteuses						
Opérations avec la clientèle	-39 287	38 301	-986	-36 651	46 315	9 664
Dépréciation						
Provisions						
Opérations du bilan	-2 145	695	-1 450	-803	1 384	581
Opérations du hors-bilan	-337	387	50	-152	775	623
Pertes sur créances irrécouvrables						
Couvertes par des provisions	-11 467		-11 467	-22 716		-22 716
Non couvertes par des provisions	-189		-189	-477		-477
Récupérations sur créances amorties		746	746		581	581
TOTAL	-53 425	40 129	-13 296	-60 799	49 055	-11 744

NOTE N° 25 Résultats sur actifs immobilisés

milliers d'euros

RESULTATS SUR ACTIFS IMMOBILISES	Montant 2008				Montant 2007			
	Participations et autres titres à LT	Titres d'investissement	Immobilisat. corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à LT	Titres d'investissement	Immobilisat. corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations	-60			-60	-926			-926
Reprises de dépréciation	56			56	111			111
Moins-values de cession	-47		-189	-236	-90	-7	-97	
Plus-values de cession	511		99	610	592	174	766	
TOTAL	460	0	-90	370	-313	0	167	-146

NOTE N° 26 Ventilation par nature des charges et produits exceptionnels

milliers d'euros

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant 2008			Montant 2007		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Régularisation IS		135	135		290	290
Liquidation GIE fiscaux	-15	19	4			
Provision pour subvention SCM	-330		-330			
Régularisation prorata TVA	-118		-118	-655		-655
Autres	-43	65	22	-46	77	31
TOTAL	-506	219	-287	-701	367	-334

NOTE N° 27 Projet de répartition 2008

en euros

Bénéfice 2008	24 941 012,94
Reserve légale	-1 247 000,00
SOLDE	23 694 012,94
Report à nouveau antérieur	12 732 739,97
BENEFICE DISTRIBUABLE	36 426 752,91
Reserves libres	18 510 000,00
Intérêts aux parts sociales (3,75%)	3 308 541,49
Certificats coopératifs d'investissement : dividende de 0,17 €	1 873 697,50
Report à nouveau	12 734 513,92
TOTAL REPARTI	36 426 752,91

JRCW₁₈

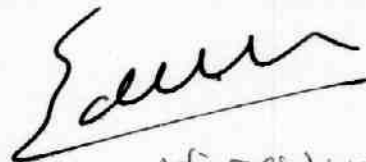
INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

NOTE N° 28 Informations relatives au personnel

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL	2008	2007
Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre	992,8	1001,4
Techniciens	775	794,9
Cadres	217,8	206,5

CERTIFIE CONFORME
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

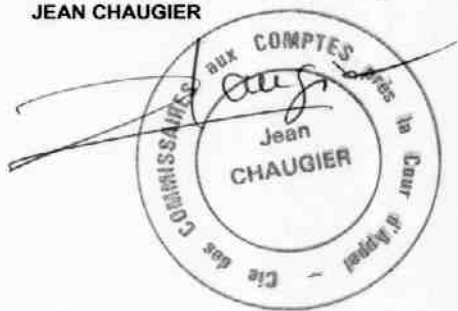
LIMOGES, LE *3 août 2009*
MR GONZAGUE DE VILLELE, DIRECTEUR GENERAL



Vu par vérification de concordance avec les comptes annuels qui ont fait l'objet d'une certification sans réserve dans notre rapport sur les comptes annuels en date du 8/06/2009

JEAN CHAUGIER

PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES
représentée par Philippe ROUET



PricewaterhouseCoopers Entreprises
Société d'Expertise Comptable
Et de Commissariat aux Comptes
Tableau de l'Ordre de la Région de Limoges
Compagnie de Versailles
20 rue Banc Léger 87000 LIMOGES

Tél. 05 55 34 19 05 / Fax 05 55 33 73 81

Jean CHAUGIER

Commissaire aux comptes
133, rue de Bellac
87100 LIMOGES

Pricewaterhousecoopers Entreprises
Représentée par Philippe ROUET

Commissaire aux comptes
20, rue Banc Léger
87000 LIMOGES

BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital Variable

10, avenue Bujault
79000 NIORT
RCS Niort 755 501 590

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2008

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les sociétaires
Banque Populaire Centre Atlantique
10, avenue Bujault
79000 NIORT

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Populaire Centre Atlantique, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés et de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Estimations comptables

- Votre société constitue des dépréciations et des provisions destinées à couvrir les risques de crédits inhérents à ses activités, tel que décrit en note 1 paragraphe 5-1 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu les processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques de non recouvrement et leur couverture par des dépréciations et des provisions. Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.
- Votre société détient des positions sur instruments financiers. La note 1 paragraphe 7-1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le classement comptable et les méthodes retenues par votre société ainsi que les informations fournies dans les notes annexes.

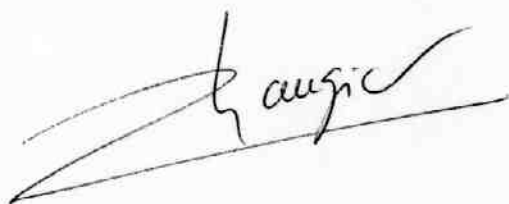
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

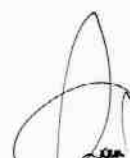
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Limoges,
Le 8 avril 2009



Jean CHAUGIER
Commissaire aux Comptes



Pricewaterhousecoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes

Philippe ROUET

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU
PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE
POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE POUR CE QUI CONCERNE LES
PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A
L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION
COMPTABLE ET FINANCIERE**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les sociétaires
Banque Populaire Centre Atlantique
10, avenue Bujault
79000 NIORT

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Banque Populaire Centre Atlantique, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société relatif aux procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le Président rend compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Banque Populaire Centre Atlantique.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

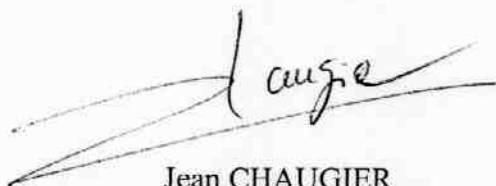
Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Banque Populaire Centre Atlantique relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration.

Fait à Limoges
Le 8 avril 2009



Jean CHAUGIER
Commissaire aux Comptes

Pricewaterhousecoopers Entreprises
Commissaire aux Comptes



Philippe ROUET